



Baden-Württemberg

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'INTEGRATION
SERVICE DE PRESSE



Impulsprogramm
der Landesregierung

PRESSEMITTEILUNG
Nr. 309/2020

06.11.2020

 Le nouveau décret sur la quarantaine à l'entrée dans le Land de Bade-Wurtemberg entre en vigueur le 8 novembre.

Principe d'une obligation de quarantaine de 10 jours / Certaines exceptions autorisées / Les principaux assouplissements pour les régions frontalières restent valables

Les assouplissements déjà prévus pour les navetteurs transfrontaliers et les frontaliers qui voyagent vers ou depuis une zone à risque de façon quotidienne ou hebdomadaire pour leurs activités professionnelles, leurs études ou leur formation restent en vigueur. **Les navetteurs transfrontaliers et les frontaliers sont donc largement exclus de l'obligation de quarantaine.** Comme précédemment, toutes les personnes domiciliées dans une région frontalière peuvent entrer dans le Bade-Wurtemberg depuis les régions frontalières sans obligation de quarantaine pour une période inférieure à 24 heures. Les personnes qui quittent le Bade-Wurtemberg pour entrer dans une zone à risque dans la région frontalière peuvent également le faire pendant moins de 24 heures sans obligation d'isolement et sans motif spécifique. Ceci n'affecte pas les restrictions de séjour éventuellement applicables à l'étranger (telles que le couvre-feu en France).

Else-Josenhans-Str. 6 · 70173 Stuttgart · Telefon 0711 123-3550 · presse@sm.bwl.de

www.sozialministerium-bw.de · www.baden-wuerttemberg.de

Informationen zum Schutz personenbezogener Daten unter www.sozialministerium-bw.de/datenschutz

Auf Wunsch werden Ihnen diese auch in Papierform zugesandt.



Une **nouvelle disposition** est introduite : l'**exception** à l'obligation de quarantaine après des séjours dans une zone à risque ou lors d'une entrée dans le Bade-Wurtemberg, **d'un maximum de 72 heures**, notamment si pendant cette période, la personne **rend visite à des parents au premier degré**, si cela est destiné à la préservation de la santé publique ou si un **traitement médical urgent** est nécessaire.

De plus, certaines personnes entrant dans le Land sont exclues de l'obligation d'isolement si elles peuvent **présenter un test négatif**. C'est le cas notamment des **médecins et du personnel soignant, des magistrats et avocats, des employés parlementaires et gouvernementaux, des agents de police** mais aussi des **athlètes** qui participent à une compétition sportive. Les tests négatifs peuvent désormais être présentés aussi en langue française.

Afin de tenir compte des intérêts économiques, les personnes présentant un test négatif sont également exclues de l'obligation de quarantaine si elles ont séjourné jusqu'à cinq jours **dans une zone à risque** ou entrent dans le Land de Bade-Wurtemberg et que **leur déplacement était indispensable et ne pouvait être reporté** et qu'il était dû notamment à des **motifs professionnels**.

Dans le respect de certaines dispositions supplémentaires, les **travailleurs saisonniers** sont également exclus de l'obligation de quarantaine si leur travail dans le Bade-Wurtemberg doit durer au moins trois semaines.

Si cette entrée se fait depuis une zone à risque, les faits justifiant une exemption à l'obligation de quarantaine doivent, à la demande des autorités, être **démontrés de façon crédible**. Des certificats sont prévus pour certaines exceptions ; ces **certificats** doivent également confirmer le caractère indispensable de l'entrée. Ainsi, les navetteurs transfrontaliers et les frontaliers (s'ils ne bénéficient pas de l'exception de 24 heures qui s'applique à la circulation transfrontalière avec les régions frontalières) doivent pouvoir présenter un certificat de leur employeur, client ou institut de formation. Le Bade-Wurtemberg n'impose aucune obligation de forme pour ces certificats. Ils peuvent être rédigés en allemand, anglais ou français.

Le Ministère des affaires sociales et de l'intégration appelle encore une fois les personnes habitant le Bade-Wurtemberg et toutes les régions frontalières à prendre très au sé-

rieux la prévention des infections et à restreindre leurs activités en conséquence. Le Ministre de la santé M. Manne Lucha a déclaré : « Tout ce qui est autorisé aujourd'hui n'est pas nécessairement recommandé. Pour parvenir à maîtriser la pandémie, nous devons faire preuve d'une cohésion allant littéralement au-delà des frontières.